



8 juillet 2021

Bulletin JUILLET 2021

Accord Intéressement 2021-23 : La CGT obtient des avancées pour les bas salaires et une réduction des inégalités ! La CGT signe donc l'accord !

Plateforme Sociale CGT ST France

Il s'agit d'une enquête réalisée collectivement par les syndicats CGT ST FRANCE. Depuis plusieurs semaines, la CGT mène une campagne de communication spécifiquement axée sur les inégalités afin de montrer la nécessité de plus de justice sociale et d'égalité. Une meilleure répartition des richesses est selon nous nécessaire et justifiée. Et vous qu'en pensez-vous ?

Pour accéder à l'enquête (lien/QR code):
<https://forms.gle/rhPpkNAtkk4nEmdW9>



Nous avons deux revendications :

- **Un Intéressement égalitaire pour** compenser la flambée des plus hautes rémunérations de l'entreprise, notamment via le mécanisme aujourd'hui totalement inégalitaire et arbitraire des actions gratuites. Toutes les catégories de salarié-e-s s'y retrouveraient hormis les très hauts salaires... **Nous ne l'avons pas obtenu !** Cependant la direction a accepté notre revendication de relever le mécanisme de plancher de l'intéressement, passant de 15 000 à 30 000€, **ce qui améliore la situation des bas salaires. Nous l'avons déjà porté, sans succès, il y a trois ans.**
- **Une Augmentation de l'enveloppe de l'intéressement :** Il est difficile de prévoir ce que donnera cet accord, mais il est clair que si l'enveloppe augmente, ce sera dans des proportions bien plus faibles que les performances de l'entreprise. **Le compte n'y est donc pas !** Par rapport à d'autres syndicats, nous restons donc très prudents sur les promesses d'un intéressement bien plus élevé que les précédents !

Bien que notre priorité reste le salaire, nous poursuivrons nos actions pour un intéressement plus fort, pour l'arrêt de l'optimisation fiscale de ST qui a pour conséquence de priver les salariés de la participation aux bénéfices.

Conclusion : nous n'avons pas obtenu totale satisfaction de nos revendications, mais le résultat de cette négociation est un premier résultat de la campagne CGT "STOP aux inégalités" qui va dans le bon sens, celui de plus d'égalité. La CGT a donc décidé de signer l'accord.

Mobilisation NAO SOITEC avec le soutien de la CGT ST Crolles, allée à la rencontre des salarié-e-s en lutte

Les salarié-e-s de Soitec, accompagnés de la CGT majoritaire dans l'entreprise (49% des voix), se sont mobilisés pour obtenir une enveloppe d'augmentation plus importante que ce que proposait la direction ! La direction **en préambule** des négociations avait annoncé une enveloppe de **2.9% pour les augmentations de salaire + 0,8% pour les promotions.**

La mobilisation des salarié-e-s a permis d'obtenir 3,2% pour les augmentations de salaire + 0,8% pour les promotions + un aménagement du temps de travail à 80% pour seniors à partir de 55 ans + des groupes de travail sur les conditions de travail en équipes postées.

A noter : dans les revendications, les salarié-e-s des eq1/eq2 demandaient aussi la revalorisation de la prime d'équipe de 9% à 13%. La direction a fait une proposition à 10,5% pour ensuite la retirer avec le soutien de la CFE-CGC...

La DRH ST France se déchaîne... Des réunions de concertation ou de négociation ont lieu presque chaque jour du mois de juillet... Soyons vigilant-e-s !

- Télétravail** - le 8 juillet : toujours pas de négociation pour un accord avec des moyens pour les salarié-e-s. Seulement une concertation. Dans quel but ?
- Egalité Professionnelle F/H** - les 9 et 13 juillet : pour rappel depuis 2020, il n'y a plus d'accord car majoritairement les syndicats dont la CGT n'ont pas validé un accord creux, sans ambition. Qu'en sera-t-il cette fois ?
- ALERTE ROUGE ! Politique salariale tous les 3 ans** - le 21 juillet : la direction voudrait augmenter les salaires tous les 3 ans. Pour la CGT, il est hors de question de cautionner cette M... Qu'en sera-t-il des autres syndicats ?

Et puis, des négociations sont également prévues sur les moyens syndicaux, sur la sur-complémentaire santé, sur un nouveau périmètre des établissements de ST France...



Syndiquez-vous sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr)



Campagne contre la Précarité : la CGT à l'offensive obtient des titularisations d'intérimaires & CDD et des embauches directes en CDI !

Nos travaux et actions contre la précarité abusive chez les opérateurs commencent à payer. Malgré les résistances **de la direction et plus improbable, de la CFDT**, qui bloquent nos demandes d'informations et les procédures légales permises par les missions du CSE, nous arrivons tout de même, par un travail conséquent et efficace, a démontré l'utilisation abusive et structurelle des contrats précaires ! Ce travail a permis de saisir l'inspection du travail, d'ouvrir une enquête ! Depuis les titularisations et embauches sont boostées (*comme par hasard*) ! Cependant il y a encore de la marge et nous poursuivons donc notre action ! **Nous sommes déjà fiers du travail accompli à ce sujet, d'avoir donné un coup de pouce aux personnes en contrat précaire (souvent des jeunes), pour l'obtention d'un CDI !**

Sous-effectif chez les I&C : la CGT donne l'alerte !

Pour faire face au développement du site le besoin en I&C est important. Or le plan de 90 embauches (hors turn) de la direction est clairement trop faible ! Lors de nos tournées de services, les salarié-e-s nous ont remontés un problème de sous-effectif ! Nombreux ont témoigné du travail en mode dégradé, le fait de courir après les priorités, les journées à rallonge, sans pouvoir faire du travail de fond ! Le stress est présent, ils sont nombreux à s'inquiéter de l'échéance à venir en Q3/Q4 lorsque nous devons produire encore plus, avec le manque de moyens humains, de formations ! **Malgré l'alerte de la CGT, la direction ne semble pas inquiète de son côté ! Nous allons insister !**

Alerte Sexisme : La CGT, des Actes et des Propositions pour lutter contre ce fléau !

Alerte : Après des signalements de plusieurs salariées qui travaillent en salle blanche pour des faits de regards insistants de la part de salariés ST, mais aussi de sous-traitants, la CGT a fait remonter cela au directeur de site et à notre référente Elodie ARTHAUD. Nous avons demandé qu'une campagne de sensibilisation soit faite sur le site pour les salarié-e-s de ST et des entreprises extérieures ! Nous saluons la prise en considération de notre alerte et le déploiement de la campagne de sensibilisation !

Référent-e c'est quoi ? Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi impose aux entreprises de mettre en place des référent-e-s en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Votre référente CGT désignée parmi les élu-e-s CSE est Elodie ARTHAUD. Son rôle est de s'assurer que l'employeur, au titre de son obligation de sécurité et de résultat : prévienne les agissements et violences sexistes, sexuelles et le harcèlement sexuel et moral; diligente une enquête s'il vient à être informé de tels actes; puis, le cas échéant, y mettre un terme et les sanctionner (Article L.1153-5 du code du travail). L'ensemble des personnes travaillant sur le site sont concernées, quel que soit leur statut (*CDI, CDD, intérim, stage, apprentissage...*) ou leur employeur (*donneur d'ordre ou sous-traitant*).

Si vous êtes victime ou témoin d'agissements ou de violences sexistes et sexuelles au sein de l'entreprise, ne restez pas isolé-e, parlez-en à un-e élu-e CGT ou bien à votre référente. Vous pouvez également faire un signalement par mail : crolles.alerte.sexisme@st.com.

La CGT ST Crolles s'investit aussi en dehors de ST, en tenant des permanences à l'échelle départementale les mardis de 9h30 à 11h30, à la bourse du travail de Grenoble, pour accueillir et accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail. Nous formons aussi les référent-e-s harcèlement et militant-e-s CGT pour l'accueil et l'accompagnement des victimes, pour mobiliser les outils syndicaux à notre disposition afin de gagner des droits et protéger les victimes. Rappelons-le, c'est à l'employeur qu'incombe l'obligation de protéger la santé et de garantir la sécurité des salarié-e-s.

Prime Industrielle CR200 : quand la direction arrêtera-t-elle de se moquer des salarié-e-s ?

À la suite de la forte grève NAO en novembre 2020, la direction a augmenté le montant possible de la prime industrielle à 200€. Or, depuis le début de l'année 2021, la prime est de 120€ seulement. C'est donc 400 € dans la vue!! Comme la CGT le dénonce régulièrement, une prime soumise à des critères au bon vouloir de la direction, a le grand défaut d'être souvent qu'un mirage.

Le critère plombant la prime, c'est le nombre de « out », inatteignable! Avoir pour critère des « moves » et non pas des « out », serait surement plus favorable.

Mais le fond du problème reste que les primes ne devraient pas être soumises à des critères !

Plus d'Actualités

Site internet CGT ST France : stmicro.reference-syndicale.fr

Site internet CGT ST Crolles : cgtstcrolles.fr

Facebook CGT ST Crolles : [Cgt-Stmicro-Crolles](https://www.facebook.com/Cgt-Stmicro-Crolles)